



Les **nuisances sonores** de jour comme de nuit **sont interdites** afin d'éviter les troubles de voisinage.



Le balcon, c'est parfait pour profiter du soleil et écouter les oiseaux, **pas pour étendre son linge ni faire de barbecue.**



Les couloirs **doivent être dégagés pour bien circuler**, ils ne servent pas de stockage pour vos sacs poubelle et effets personnels.



Aucun objet ne doit être jeté depuis nos fenêtres et/ou notre balcon : c'est une infraction et c'est dangereux pour nos voisins.



Cigarettes et vaporettes **ne sont pas les bienvenues** dans les espaces communs, ni dans les ascenseurs.



Nous aimons les chiens, mais les préférons **tenus en laisse** dans et aux abords de la résidence. Les **déjections** doivent être ramassées.



Les agents d'entretien oeuvrent pour maintenir la propreté de votre résidence, **respectons leur travail**



Les sanitaires ne sont pas des poubelles. Ils ne doivent en aucun cas servir à jeter vos déchets au risque d'**engorger les canalisations.**



Les **espaces extérieurs**, pelouses, plantations et aires de jeux sont précieux, respectons-les pour que tout le monde puisse en profiter.



Nos déchets doivent être **triés** et déposés dans les zones appropriées. **Les encombrants doivent être déposés à la déchetterie.**